

# **VILLE DE DECAZEVILLE - AVEYRON**

## **CONSEIL MUNICIPAL**

DECAZEVILLE, le 31 mars 2015

Réf : 2015 – 3096 - CL/SG

Mon Cher Collègue,

J'ai l'honneur de vous inviter à participer à la réunion publique du Conseil Municipal qui aura lieu le :

**MARDI 7 AVRIL 2015 à 18h. à la Mairie**

Veillez croire, Mon Cher Collègue, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Le Maire,

François MARTY

### **ORDRE DU JOUR :**

1. Approbation du compte rendu de la séance du 26 février 2015
2. Décisions prises en délégation par le Maire
3. Comptes administratifs 2014
4. Affectation des résultats 2014
5. Concordance des comptes de gestion 2014
6. Budgets 2015
7. Vote taux fiscalité
8. Subventions associations 2015
9. Vote clôture budget Trépalou
10. Détermination des taux de promotion pour les avancements de grade -Année 2015
11. Adhésion au groupement achat électricité initié par le SIEDA
12. Plan de financement : changement des menuiseries dans les écoles
13. Poursuite PLU par CCDA
14. Périmètres de protection
15. Cession d'un bien à Monsieur Doudouhi
16. Cession d'un bien à Monsieur Smaïne
17. Liste marché publics conclus en 2014
18. Commission communale des impôts directs

L'an deux mille quinze, le sept avril à 18 h, le Conseil Municipal de la Commune de Decazeville, régulièrement convoqué par Monsieur le Maire, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur François MARTY.

**Présents** : François MARTY - Alain ALONSO - Evelyne CALMETTE - Christian LACOMBE - Véronique DESSALES - Christian NICKEL - Marie-Hélène MURAT GUIANCE - Claudette REY - Albert GASTON - Marc MAZA - Maurice ANDRIEU - Christian MURAT - Patrick INNOCENTI - Sonia DIEUDE - Anne-Marie CUSSAC - Corinne LAVERNHE - Isabelle JOUVAL - Véronique REVEL - Delphine LOISON - Ramiro ROCCA - Jean-Louis CALMETTES - Jean-Pierre VAUR - Jean-Paul BOYER -

**Procurations** : Gisèle ALLIGUIE à Alain ALONSO - Philippe CARLES à Evelyne CALMETTE - Florence BOCQUET à Jean-Paul BOYER - Gaëlle BRENON à Jean-Pierre VAUR

Conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil Municipal Ramiro ROCCA, ayant obtenu la majorité des suffrages a été désignée pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

**COMPTE ADMINISTRATIF 2014 BUDGET VILLE**

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Mme Véronique DESSALES, adjointe aux finances, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2014 dressé par M. François MARTY, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions complémentaires de l'exercice considéré,

<b>BUDGET VILLE</b>		
Réalisation de l'exercice 2014	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	6 960 346,99	7 622 181,08
Investissement	2 813 758,21	3 298 919,77
Reports n-1		
fonctionnement	0	193 703,38
investissement	880 703,77	0
<b>TOTAL (résultat)</b>	<b>10 654 808,97</b>	<b>11 114 804,23</b>

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif,
2. Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,
4. Vote et arrête les résultats définitifs .

Monsieur le Maire ne participant pas au vote quitte l'assemblée à ce moment.

Voté à l'unanimité.

**COMPTE ADMINISTRATIF 2014 BUDGET EAUX**

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Mme Véronique DESSALES, adjointe aux finances, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2014 dressé par M. François MARTY, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions complémentaires de l'exercice considéré,

<b>BUDGET EAUX</b>		
Réalisation de l'exercice 2014	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	904 420 ,34	1 144 671,26
Investissement	251 615,48	574 751,52
Reports n-1		
fonctionnement	0	102 347,50
investissement	92 571,77	0
<b>TOTAL (résultat)</b>	<b>1 248 607,59</b>	<b>1 821 770,28</b>

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif,
2. Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,
4. Vote et arrête les résultats définitifs .

Monsieur le Maire ne participant pas au vote quitte l'assemblée à ce moment.

Voté à l'unanimité.

**COMPTE ADMINISTRATIF 2014 BUDGET RESEAU DE CHALEUR**

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Mme Véronique DESSALES, adjointe aux finances, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2014 dressé par M. François MARTY, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions complémentaires de l'exercice considéré,

<b>BUDGET RESEAU CHALEUR</b>		
Réalisation de l'exercice 2014	Dépenses	Recettes
Exploitation	0	22 895 ,62
Investissement	10 347,32	0
Reports n-1	fonctionnement	0
	investissement	0
<b>TOTAL (résultat)</b>	<b>10 347,32</b>	<b>30 037,29</b>

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif,
2. Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,
4. Vote et arrête les résultats définitifs .

Monsieur le Maire ne participant pas au vote quitte l'assemblée à ce moment.

Voté à l'unanimité.

**COMPTE ADMINISTRATIF 2014 BUDGET SITES INDUSTRIELS**

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Mme Véronique DESSALES, adjointe aux finances, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2014 dressé par M. François MARTY, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions complémentaires de l'exercice considéré,

<b>BUDGET SITES INDUSTRIELS</b>		
Réalisation de l'exercice 2014	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	36 193,63	69 759,16
Investissement	42 242,07	41 623,50
Reports n-1	fonctionnement	0
	investissement	41 623,50
<b>TOTAL (résultat )</b>	<b>120 059,20</b>	<b>160 460,00</b>

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif,
2. Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,
4. Vote et arrête les résultats définitifs .

Monsieur le Maire, ne participant pas au vote, quitte l'assemblée à ce moment.

Voté à l'unanimité.

**COMPTE ADMINISTRATIF 2014 BUDGET RESTAURATION**

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Mme Véronique DESSALES, adjointe aux finances, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2014 dressé par M. François MARTY, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions complémentaires de l'exercice considéré,

<b>BUDGET RESTAURATION</b>		
Réalisation de l'exercice 2014	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	867 561,63	866 322,04
Investissement	477 907,86	478 899,49
Reports n-1	fonctionnement	0
	investissement	0
<b>TOTAL (résultat)</b>	<b>1 345 469,49</b>	<b>1 353 904,25</b>

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif,
2. Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,
4. Vote et arrête les résultats définitifs .

Monsieur le Maire, ne participant pas au vote, quitte l'assemblée à ce moment.

Voté à l'unanimité.

**COMPTE ADMINISTRATIF 2014 BUDGET LOTISSEMENT FAREYRES**

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Mme Véronique DESSALES, adjointe aux finances, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2014 dressé par M. François MARTY, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions complémentaires de l'exercice considéré,

<b>BUDGET LOTISSEMENT FAREYRES</b>		
Réalisation de l'exercice 2014	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	0	0
Investissement	0	0
Reports n-1	fonctionnement	0
	investissement	40 000,00
<b>TOTAL (résultat)</b>	<b>40 000,00</b>	<b>160 460,00</b>

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif,
2. Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,
4. Vote et arrête les résultats définitifs .

Monsieur le Maire, ne participant pas au vote, quitte l'assemblée à ce moment.

Voté à l'unanimité.

**COMPTE ADMINISTRATIF 2014 BUDGET LOTISSEMENT FONTVERNHES**

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Mme Véronique DESSALES, adjointe aux finances, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2014 dressé par M. François MARTY, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions complémentaires de l'exercice considéré,

<b>BUDGET LOTISSEMENT FONTVERNHES</b>		
Réalisation de l'exercice 2014	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	0	0
Investissement	0	0
Reports n-1	fonctionnement	0
	investissement	9 875,00
<b>TOTAL (résultat)</b>	<b>9 875,00</b>	

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif,
2. Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,
4. Vote et arrête les résultats définitifs .

Monsieur le Maire, ne participant pas au vote, quitte l'assemblée à ce moment.

Voté à l'unanimité.

**COMPTE ADMINISTRATIF 2014 BUDGET LOTISSEMENT TREPALOU**

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Mme Véronique DESSALES, adjointe aux finances, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2014 dressé par M. François MARTY, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions complémentaires de l'exercice considéré,

<b>BUDGET LOTISSEMENT TREPALOU</b>		
Réalisation de l'exercice 2014	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	0	0
Investissement	0	0
Reports n-1	fonctionnement	0
	investissement	0
<b>TOTAL (résultat)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif,
2. Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,
4. Vote et arrête les résultats définitifs .

Monsieur le Maire, ne participant pas au vote, quitte l'assemblée à ce moment.

Voté à l'unanimité.

**AFFECTATION DES RESULTATS 2014 BUDGET VILLE**

Monsieur le Maire propose d'affecter les résultats de l'exercice 2014 pour le budget de la ville comme suit :

	1068 - Excédent capitalisé.		001 - Résultat d'investissement	002 - Résultat de fonctionnement
PRINCIPAL	452	864,63	-395 542,21	402 672,84

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

**-décide d'affecter les résultats de l'exercice 2015 pour le budget de la ville comme présentés ci-dessus.**

**AFFECTATION DES RESULTATS 2014 BUDGET EAUX**

Monsieur le Maire propose d'affecter les résultats de l'exercice 2014 pour le budget de la ville comme suit :

	1068 - Excédent capitalisé.		001 - Résultat d'investissement	002 - Résultat de fonctionnement
EAUX	74 095.33		230 564.27	268 503.09

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

**-décide d'affecter les résultats de l'exercice 2015 pour le budget des eaux comme présentés ci-dessus.**

**AFFECTATION DES RESULTATS 2014 BUDGET RESEAU DE CHALEUR**

Monsieur le Maire propose d'affecter les résultats de l'exercice 2014 pour le budget de la ville comme suit :

	1068 - Excédent capitalisé.		001 - Résultat d'investissement	002 - Résultat de fonctionnement
RESEAU DE CHALEUR	8 282.20		-8 282.20	19 689.97

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

**-décide d'affecter les résultats de l'exercice 2015 pour le budget du réseau de chaleur comme présentés ci-dessus.**

**AFFECTATION DES RESULTATS 2014 BUDGET SITES INDUSTRIELS**

Monsieur le Maire propose d'affecter les résultats de l'exercice 2014 pour le budget de la ville comme suit :

	1068 - Excédent capitalisé.	001 - Résultat d'investissement	002 - Résultat de fonctionnement
SITES INDUSTRIELS	42 242.07	-42 242.07	40 400.80

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

**-décide d'affecter les résultats de l'exercice 2015 pour le budget sites industriels comme présentés ci-dessus.**

**AFFECTATION DES RESULTATS 2014 BUDGET RESTAURATION**

Monsieur le Maire propose d'affecter les résultats de l'exercice 2014 pour le budget de la ville comme suit :

	1068 - Excédent capitalisé.	001 - Résultat d'investissement	002 - Résultat de fonctionnement
RESTAURATION		6 414.54	2 019.22

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

**-décide d'affecter les résultats de l'exercice 2015 pour le budget restauration comme présentés ci-dessus.**

**AFFECTATION DES RESULTATS 2014 BUDGET LOTISSEMENT FAREYRES**

Monsieur le Maire propose d'affecter les résultats de l'exercice 2014 pour le budget de la ville comme suit :

	1068 - Excédent capitalisé.	001 - Résultat d'investissement	002 - Résultat de fonctionnement
LOTISSEMENT FAREYRES	0	-40 000.00	0

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

**-décide d'affecter les résultats de l'exercice 2015 pour le budget lotissement Fareyres comme présentés ci-dessus.**

**AFFECTATION DES RESULTATS 2014 BUDGET LOTISSEMENT TREPALOU**

Monsieur le Maire propose d'affecter les résultats de l'exercice 2014 pour le budget lotissement trépalou comme suit :

	1068 - Excédent capitalisé.	001 - Résultat d'investissement	002 - Résultat de fonctionnement
LOTISSEMENT TREPALOU	0	0	0

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

**-décide d'affecter les résultats de l'exercice 2015 pour le budget lotissement Trépalou comme présentés ci-dessus.**

**AFFECTATION DES RESULTATS 2014 BUDGET LOTISSEMENT FONTVERNHES**

Monsieur le Maire propose d'affecter les résultats de l'exercice 2014 pour le budget lotissement Fontvernhes comme suit :

	1068 - Excédent capitalisé.	001 - Résultat d'investissement	002 - Résultat de fonctionnement
LOTISSEMENT FONTVERNHES	0	-9 875.00	0

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

**-décide d'affecter les résultats de l'exercice 2015 pour le budget lotissement Fontvernhes comme présentés ci-dessus.**

**COMPTE DE GESTION 2014**

Après examen des comptes de gestion établis par les services de la Trésorerie, il est demandé au Conseil Municipal de constater la concordance générale entre les comptes de gestion 2014 et les comptes administratifs 2014 de la commune pour l'ensemble des budgets (budgets ville, service des eaux, restauration, sites industriels, réseau de chaleur, lotissement Trépalou, lotissement Fareyrès et lotissement Fontvernhes).

BUDGET	fonctionnement		Investissement	
	dépenses	recettes	dépenses	recettes
VILLE	6 960 346,99	7 622 181,08	2 812 758,99	3 298 919,77
EAUX	904 420,34	1 144 671,26	251 615,48	574 751,52
RESEAU CHALEUR	0	22 895,62	10 347,32	0
SITES INDUSTRIELS	36 193,63	69 759,16	42 242,07	41 623,50
RESTAURATION	867 561,63	866 322,04	477 907,86	478 899,04

LOTISSEMENT FAREYRES	0	0	0	0
LOTISSEMENT TREPALOU	0	0	0	0
LOTISSEMENT FONVERGNES	0	0	0	0

**Le Conseil Municipal , à l'unanimité, décide :**

**-de constater la concordance générale entre les comptes de gestion 2014 et les comptes administratifs 2014 de la commune pour l'ensemble des budgets (budgets ville, service des eaux, restauration, sites industriels, réseau de chaleur, lotissement Trépalou, lotissement Fareyrès et lotissement Fontvernhes).**

**Délibération n° 2015 / 03 / 18**

**BUDGET VILLE 2015**

Vu Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu le débat d'orientation budgétaire 2015 présenté lors de la séance du 26 février 2015 ,  
Vu le rapport de présentation du conseil municipal relatif à ce budget primitif 2015,

BUDGET	Fonctionnement	Investissement
VILLE	7 897 672,84	2 547 348,47

**Le Conseil Municipal, par 5 abstentions (Jean-Louis CALMETTES - Jean-Pierre VAUR et sa procuration pour Gaëlle BRENON - Jean-Paul BOYER et sa procuration pour Florence BOCQUET - ) et 22 voix pour, décide:**

**- d'adopter le budget primitif pour l'exercice 2015 pour le budget ville**

**Délibération n° 2015 / 03 / 19**

**BUDGET EAUX 2015**

Vu Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu le débat d'orientation budgétaire 2015 présenté lors de la séance du 26 février 2015 ,  
Vu le rapport de présentation du conseil municipal relatif à ce budget primitif 2015,

BUDGET	Fonctionnement	Investissement
EAUX	1 404 052,09	981 711,69

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide:**

**- d'adopter le budget primitif pour l'exercice 2015 pour le budget eaux**

**Délibération n° 2015 / 03 / 20**

**BUDGET RESEAU DE CHALEUR 2015**

Vu Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu le débat d'orientation budgétaire 2015 présenté lors de la séance du 26 février 2015 ,  
Vu le rapport de présentation du conseil municipal relatif à ce budget primitif 2015,

BUDGET	Fonctionnement	Investissement
RESEAU CHALEUR	42 689,97	41 972,07

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide:

- d'adopter le budget primitif pour l'exercice 2015 pour le budget réseau de chaleur.

**Délibération n° 2015 / 03 / 21**

**BUDGET SITES INDUSTRIELS 2015**

Vu Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu le débat d'orientation budgétaire 2015 présenté lors de la séance du 26 février 2015 ,  
Vu le rapport de présentation du conseil municipal relatif à ce budget primitif 2015,

BUDGET	Fonctionnement	Investissement
SITES INDUSTRIELS	109 400,80	97 642,87

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide:

- d'adopter le budget primitif pour l'exercice 2015 pour le budget sites industriels .

**Délibération n° 2015 / 03 / 22**

**BUDGET RESTAURATION 2015**

Vu Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu le débat d'orientation budgétaire 2015 présenté lors de la séance du 26 février 2015 ,  
Vu le rapport de présentation du conseil municipal relatif à ce budget primitif 2015,

BUDGET	Fonctionnement	Investissement
RESTAURATION	849 885,46	65 300,00

Le Conseil Municipal, par 1 abstention ( procuration de Gaëlle BRENON ) et 26 voix pour, décide:

- d'adopter le budget primitif pour l'exercice 2015 pour le budget restauration.

**Délibération n° 2015 / 03 / 23**

**BUDGET LOTISSEMENT FAREYRES 2015**

Vu Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu le débat d'orientation budgétaire 2015 présenté lors de la séance du 26 février 2015 ,  
Vu le rapport de présentation du conseil municipal relatif à ce budget primitif 2015,

BUDGET	Fonctionnement	Investissement
LOTISSEMENT FAREYRES	142 500,00	132 500,00

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide:

- d'adopter le budget primitif pour l'exercice 2015 pour le budget lotissement Fareyres.

**Délibération n° 2015 / 03 / 24**

**BUDGET LOTISSEMENT FONTVERNHES 2015**

Vu Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu le débat d'orientation budgétaire 2015 présenté lors de la séance du 26 février 2015 ,

Vu le rapport de présentation du conseil municipal relatif à ce budget primitif 2015,

BUDGET	Fonctionnement	Investissement
LOTISSEMENT FONVERGNES	115 875,00	75 750,00

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide:

- d'adopter le budget primitif pour l'exercice 2015 pour le budget lotissement Fontvernhes.

### Délibération n° 2015 / 03 / 25

#### VOTE TAUX DE FISCALITE 2015

Vu Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le débat d'orientation budgétaire 2015 présenté lors de la séance du 26 février 2015 ,

	Bases 2014	Bases prévisionnelles 2015
Taxe d'Habitation	6 847 452 €	6 916 000 €
Taxe Foncière bâti	6 774 327 €	6 859 000 €
Taxe foncière non bâti	17 677 €	17 700 €

Lors du Débat d'orientation budgétaire, l'exécutif a expliqué qu'il proposerait de ne pas modifier les taux. Le produit attendu dans ces cas est le suivant :

	TAUX PROPOSE	PRODUIT ATTENDU
TH	14,21%	982 764 €
FB	28,69%	1 967 847 €
FNB	119,92%	21 226 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

-de ne pas augmenter les taux de taxe d'habitation, taxe sur le foncier bâti et taxe sur le foncier non bâti pour l'année 2015.

-d'établir les taux des trois taxes (habitation, foncier bâti et foncier non bâti) comme suit pour l'année 2015 :

Taxe d'habitation	pas d'augmentation	14.21%
Taxe sur le foncier bâti	pas d'augmentation	28.69%
Taxe sur le foncier non bâti	pas d'augmentation	119.92%

### Délibération n° 2015 / 03 / 26

#### SUBVENTIONS ASSOCIATIONS 2015

Monsieur le Maire propose d'attribuer des subventions (fonctionnement , investissement et actions spécifiques) aux associations pour l'année 2015 telles que présentées ci-après :

Associations sportives	2015	Commentaires
AAPPMA Decazeville	200	
Amateurs boulistes	0	Aide aux travaux
Amicale du Roller Hockey	600	
Alkido	0	
Basket Club Fimi-Decazeville	1 100	
Club de Tir à l'Arc Les Archers	0	
Club de tir du Bassin Houiller	400	
Dauphins Decazevillois	3 300	
Ecole de Basket	1 900	
Football Club Bassin-Aveyron - JSBA	8 000	
Guidon Decazevillois	1 100	
Gym Bassin	1 000	

Club gym et forme decazevillois	0	
Club de Fitness	0	
Haltéro Club Decazevillois	900	
Judo Club du Bassin Houiller	1 600	
Randonneurs du Bassin	0	
Rugby Bassin	4 000	
Société de Chasse Diane Decazevilloise	0	Aide aux travaux
Société de Gymnastique L'Alerte	1 000	
Sporting Club Decazevillois	15 000	
Tennis Club (Ecole)	1 000	
Tennis de table	200	
Vélo passion	300	
Vital sport	0	Subvention 2015 non sollicitée
Yoseikan budo	100	
<b>TOTAL</b>	<b>41 700</b>	

Associations culturelles	2015	Commentaires
2KZ (2014 contrat avenir)	5 000	
A Ciel Ouvert	23 000	
ASPIBD	0	Aide aux travaux +participation expo
Bibliothèque sonore	100	
Chemin de St Roch	150	
Chorale Canto Grelh	75	
Comité des fêtes	0	Subvention non sollicitée
Couture loisirs	100	
Focale 12	200	
Foyer Populaire de St Roch	650	
Francas Loisirs fonctionnement	800	
Jumelage Espagne Utrillas-Decazeville	500	
Jumelage européen Coazze-Decazeville	500	
Lo Cruzado	0	
Mémoria	500	
Mescladis	3 000	
Office du Tourisme	55 000	
<b>TOTAL</b>	<b>89 925</b>	

Associations sociales	2015	Commentaires
Amis du logement foyer bellevue	100	
Banque alimentaire	100	
Croix rouge	250	
Grobobo	150	
Les donateurs de sang	150	
Ligue contre le cancer	150	
Restaurant du cœur	2 350	
Secours catholique	0	Subvention non sollicitée
Secours populaire français	250	
Vie Libre	100	
<b>TOTAL</b>	<b>3 600</b>	

Subventions diverses	2015	Commentaires
1219° section des médaillés militaires	0	Subvention non sollicitée
ANARC Section de Bassin Houiller	0	
Fédération Nationale des Mutilés FNATH	100	

FNACA Comité de Decazeville	0	
La Rapide	0	
Aide aux animaux du Bassin	1 600	
Amicale des sapeurs pompiers	1 600	
<b>TOTAL</b>	<b>3 300</b>	

Pour mémoire le conseil municipal a voté le versement d'une subvention pour les Francas - CLAE d'un montant de 113 000 € (**22 000 € en mars, 22 000 € en juin, 22 000 € en septembre, 22 000 € en novembre, le solde en 2016 sur présentation des comptes de l'année 2015**).

Les subventions aux associations musicales et aux unions locales des organisations syndicales seront proposées au vote de l'assemblée lors d'une prochaine réunion du conseil municipal.

**Le Conseil Municipal par 5 voix contre (Jean-Louis CALMETTES - Jean-Pierre VAUR et sa procuration pour Gaëlle BRENON - Jean-Paul BOYER et sa procuration pour Florence BOCQUET) et 22 voix POUR, décide :**

**-d'attribuer des subventions aux associations pour l'année 2015 telles que présentées ci-avant.**

**-d'autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions qui finalisent le partenariat entre la commune et les associations qui perçoivent une subvention supérieure à 20 000€.**

#### Délibération n° 2015 / 03 / 27

### VOTE CLOTURE BUDGET TREPALOU

Monsieur le Maire explique au conseil que ce lotissement est inactif dans le sens ou aucun aménagement n'a été entrepris. Il n'est pas prévu d'aménager ce lotissement dans l'avenir. Sans mouvement comptable, la clôture de ce budget est sans incidence budgétaire sur le budget principal communal.

Monsieur le Maire propose de clôturer ce budget annexe.

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :**

**-de clôturer ce budget lotissement Trépalou.**

#### Délibération n° 2015 / 03 / 28

### DETERMINATION DU TAUX DE PROMOTION POUR LES AVANCEMENTS DE GRADE-Année 2015

Vu l'article 49 de la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée relative à la Fonction publique Territoriale.

Monsieur le Maire rappelle que le nombre maximum de fonctionnaires appartenant à l'un des cadres d'emplois ou corps régis par la loi de 1984 peuvent être promus à l'un des grades d'avancement de ce cadre d'emploi. Ce nombre maximum est déterminé par l'application d'un taux de promotion à l'effectif des fonctionnaires remplissant les conditions pour cet avancement de grade.

Le taux doit être fixé par l'assemblée délibérante chaque année ou de manière pérenne c'est-à-dire jusqu'à ce qu'une autre délibération le modifie.

Il propose de fixer le taux à 100% le ratio d'avancement de grade pour l'ensemble des filières et des gardes de la collectivité pour l'année 2015.

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :**

**-de fixer le taux à 100% le ratio d'avancement de grade pour l'ensemble des filières et des grades de la collectivité pour l'année 2015.**

#### Délibération n° 2015 / 03 / 29

### ADHESION AU GROUPEMENT D'ACHAT D'ELECTRICITE INITIE PAR LE SIEDA

Le conseil Municipal

Vu le Code de l'Energie et notamment ses articles L.445-4 et L.337-9,

Vu le Code des marchés publics,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la convention constitutive jointe en annexe,

Considérant que la commune de Decazeville a des besoins en matière :

- D'acheminement et de fourniture d'électricité,
- De services d'efficacité énergétique,

Considérant que le Syndicat Intercommunal d'Énergies du Département de l'Aveyron (SIEDA), le Syndicat Départemental d'Énergies du Cantal (SDEC), la Fédération Départementale d'Électrification et d'Énergie de la Corrèze (FDEE 19), le Syndicat Départemental d'Énergies du Gers (SDEG), la Fédération Départementale d'Énergies du Lot (FDEL), le Syndicat Départemental d'Électrification et d'Équipement de la Lozère (SDEE), le Syndicat Départemental d'Énergies du Cantal (SDEC) et le Syndicat Départemental d'Énergies du Tarn (SDET) ont constitué un groupement de commandes d'achat d'énergies et de services d'efficacité énergétique dont le SDET (Syndicat Départemental d'Énergies du Tarn) est le coordonnateur,

Considérant que le SIEDA (Syndicat Intercommunal d'Énergies du Département de l'Aveyron), le SDEC (Syndicat Départemental d'Énergies du Cantal), la FDEE 19 (Fédération Départementale d'Électrification et d'Énergie de la Corrèze), le SDEG (Syndicat Départemental d'Énergies du Gers), la FDEL (Fédération Départementale d'Énergies du Lot), le SDEE (Syndicat Départemental d'Électrification et d'Équipement de la Lozère) et le SDET (Syndicat Départemental d'Énergies du Tarn), en leur qualité de membres pilotes dudit groupement, seront les interlocuteurs privilégiés des membres du groupement situés sur leurs territoires respectifs,

Considérant que la commune de DECAZEVILLE, au regard de ses propres besoins, a un intérêt à adhérer à ce groupement de commandes,

Étant précisé que la commune sera systématiquement amenée à confirmer sa participation à l'occasion du lancement de chaque marché d'achat de gaz naturel et/ou d'électricité pour ses différents points de livraison d'énergie.

**Au vu de ces éléments, le conseil municipal, décide par 2 abstentions ( Monsieur Jean-Louis CALMETTE et Florence BOCQUET) et 25 voix POUR, décide :**

- **Décider de l'adhésion de la commune de DECAZEVILLE au groupement de commandes précité pour :**
  - o **L'acheminement et la fourniture d'électricité ;**
  - o **La fourniture de services d'efficacité énergétique qui y seront associés.**
- **Approuver la convention constitutive du groupement de commandes jointe en annexe à la présente délibération, cette décision valant signature de la convention constitutive par Monsieur le Maire pour le compte de la commune dès notification de la présente délibération au membre pilote du département,**
- **Prendre acte que le Syndicat ou la Fédération d'énergie de son département ou par défaut le coordonnateur demeure l'interlocuteur privilégié de la commune pour la préparation et l'exécution des marchés relatifs au dit groupement d'achat,**
- **Autoriser le représentant du coordonnateur à signer les marchés, accords-cadres et marchés subséquents issus du groupement de commandes pour le compte de la commune de DECAZEVILLE et ce sans distinction de procédures,**
- **Autoriser Monsieur le Maire à valider les sites de consommation engagés pour chaque marché ultérieur.**
- **Autoriser Monsieur le Maire à signer les contrats de fourniture d'énergie avec les prestataires retenus par le groupement de commandes,**
- **S'engager à régler les sommes dues aux titulaires des marchés de fourniture d'énergie retenus par le groupement de commandes et à les inscrire préalablement à son budget,**
- **Habiller le coordonnateur à solliciter, en tant que de besoin, auprès des gestionnaires de réseaux de distribution de gaz naturel et d'électricité ainsi que des fournisseurs d'énergies, l'ensemble des informations relatives aux différents points de livraison de la commune de DECAZEVILLE .**

**PLAN DE FINANCEMENT : CHANGEMENT DES HUISSERIES DES ECOLES**

Monsieur le Maire explique que les bâtiments scolaires sont énergivores. Il convient de changer les menuiseries afin de limiter les déperditions de chaleur .

Le coût de l'opération est évalué à 80 000 € HT

Afin de mener le projet à terme, Monsieur le Maire propose au conseil municipal de solliciter les partenaires financiers :

Il présente le tableau de financement ci-après :

**Tableau de Financement prévisionnel**

EMPLOIS en € HT		RESSOURCES		COMMENTAIRES
Changement des Huisseries	80 000	DETR	32 000	Sollicitée
		Conseil Général	25 000*	Sollicitée
		Fonds propres	23 000	
TOTAL	80 000		80 000	

*\* partie de la subvention du conseil général (d'un montant total de 40 000 €). L'autre partie de 15 000 € est affectée au remplacement des équipements informatiques des écoles (convention de partenariat du 22 septembre 2014).*

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :**

**-D'autoriser le Maire à solliciter les partenaires financiers mentionnés dans le tableau de financement prévisionnel**

**-D'autoriser le Maire à signer les conventions et tout autre document relatif à cette affaire.**

**PLAN LOCAL D'URBANISME DECAZEVILLE - CONVENTION FINANCIERE AVEC LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BASSIN DECAZEVILLE AUBIN**

Vu la délibération du Conseil municipal du 13 novembre 2014 relatif au transfert de compétence du Plan Local d'Urbanisme de Decazeville à l'EPCI

Vu l'arrêté préfectoral n°2015-1 du 7 janvier 2015

Vu l'article L5211-17 du Code Général des Collectivités territoriales

Vu la Loi Alur n°2014-366 du 24 mars 2014

Le Conseil municipal de la commune de Decazeville a transféré la compétence « élaboration des documents d'urbanisme » en novembre 2014 à la Communauté de communes du Bassin Decazeville-Aubin.

A ce titre, le Conseil municipal doit solliciter le Conseil communautaire pour la poursuite de l'étude avec le prestataire retenu, à savoir Urbactis. Étant entendu que le contrat de prestation de service est transféré de droit au nouveau Maître d'ouvrage (EPCI). Il convient néanmoins d'acter le transfert par un avenant signé conjointement par les deux collectivités et le prestataire Urbactis.

Concernant les engagements financiers liés au contrat de prestation, la commune remboursera à l'EPCI les montants payés à concurrence des missions restant à exécuter pour un total de 7 625 € HT, décomposé comme suit :

- Phase 6 (dernière phase ) de la mission de base, production, transformation SIG, assistance à maîtrise d'ouvrage, réunions de travail: 5 325 €HT.
- Frais de publication : 2 300 € HT

**Le Conseil municipal , à l'unanimité, décide :**

- **De solliciter la Communauté de communes du bassin Decazeville Aubin pour la continuation de l'étude PLU.**
- **De rembourser la Communauté de Communes du Bassin Decazeville Aubin**
- **De l'autoriser à signer la convention financière avec la CCDA**
- **De l'autoriser à signer tout autre document relatif à cette affaire.**

**Délibération n° 2015 / 03 / 32**

### **PERIMETRES DE PROTECTION**

Vu la délibération du 20 juin 2014,

Le 1er janvier 2014, l'établissement public administratif, dénommé Aveyron Ingénierie, s'est substitué à l'Agence Technique Départementale ATD12, dans l'ensemble de ses droits et obligations.

Afin de mener à terme cette procédure, il est nécessaire dans un premier temps de résilier la convention avec ATD 12 et dans un deuxième temps de confier à Aveyron Ingénierie de terminer la procédure là où ATD 12 l'avait arrêtée.

Il convient d'acter ce transfert par une délibération.

**Le conseil municipal, à l'unanimité, décide :**

- **d'autoriser le Maire à signer tout acte de résiliation**
- **d'autoriser le Maire à signer toute convention ou autre document nécessaire à ce transfert .**

**Délibération n° 2015 / 03 / 33**

### **CESSION D'UN BIEN A MONSIEUR DOUDOUHI**

Le bien que la collectivité envisage de céder à Monsieur Doudouhi est situé 29 rue Gambetta. Il est porté au cadastre sous le n°127 de la section AM, pour une superficie de 301 m<sup>2</sup>.

Ce bien est situé en zone UB du POS. Le prix fixé par France Domaine (courrier du 4/07/2014) est de 15 000 € (avec une marge de négociation de 10%).

Monsieur le Maire propose de fixer le prix de cession à 13 500 €, les frais de rédaction des actes sont à la charge de l'acquéreur.

**Le Conseil Municipal, par 4 voix CONTRE (Jean-Louis CALMETTES - Jean-Paul BOYER et sa procuration de Florence BOCQUET, Gaëlle BRENON ) et 1 abstention ( Jean-Pierre VAUR), et 22 voix POUR , décide:**

- **de vendre un terrain porté au cadastre à la section AM 127, situé au 29 rue gambetta d'une superficie de 301 m<sup>2</sup> pour un montant de 13 500 € .**
- **d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout acte et document nécessaire à cet effet.**

**Délibération n° 2015 / 03 / 34**

### **CESSION D'UN BIEN A MONSIEUR SMAÏNE**

Le bien que la collectivité envisage de céder à Monsieur Smaïne est situé 27 rue Gambetta. Il est porté au cadastre sous le n°122a et n°245 de la section AM, pour une superficie de 1 675 m<sup>2</sup>.

Monsieur Smaïne Medhi se porte acquéreur au prix de 30 000 €.

France Domaine a estimé ce bien à 33 000 € avec une marge de négociation de 10%.

Monsieur le Maire propose de vendre ce bien du 27 rue gambetta 12300 Decazeville, figurant sur le cadastre section AM au n°122a et n° 245 au prix de 30 000 € à Monsieur Smaïne.

Les frais de rédaction des actes sont à la charge de l'acquéreur.

**Le Conseil Municipal, par 5 voix CONTRE (Jean-Louis CALMETTES - Jean-Paul BOYER et sa procuration de Florence BOCQUET, Jean-Pierre VAUR et sa procuration de Gaëlle BRENON ), et 22 voix POUR , décide:**

- **de vendre un terrain porté au cadastre à la section AM 122 et 245, situé au 27 rue gambetta d'une superficie de 1 675 m<sup>2</sup> pour un montant de 30 000 € .**
- **d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout acte et document nécessaire à cet effet.**

**Délibération n° 2015 / 03 / 35**

## **COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS**

Par délibération n° 2014/14/14, le Conseil Municipal, en sa séance du 18 décembre 2014, décidait de proposer à Monsieur le Directeur départemental des finances publiques, une modification de la liste de contribuables au titre de la commission communale des impôts directs.

Or, depuis Monsieur Michel HEUILLET, commissaire suppléant est décédé.

Monsieur le Maire propose donc la candidature de Mme Martine BENAZETH, en remplacement de Monsieur Michel HEUILLET.

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :**

- **de proposer la candidature de Mme Martine BENAZETH, au titre de la commission communale des impôts directs, en remplacement de Monsieur Michel HEUILLET.**

*Séance levée à 20h.*